

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 432 749 \$ ET UN EMPRUNT DE 305 700 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN BASSIN DE RÉTENTION ET DE CONDUITES PLUVIALES DANS LE PARC COMMERCIAL ET INDUSTRIEL – RUE LÉONARD-POITRAS

CET AVIS est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 5 juin 2023, le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté le règlement 290-2023 décrétant une dépense de 432 749 \$ et un emprunt de 305 700 \$ pour l'aménagement d'un bassin de rétention et de conduites pluviales dans le parc commercial et industriel – rue Léonard-Poitras;
- Qu'en date du 29 juin 2023, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 290-2023;
- Les personnes intéressées peuvent consulter ledit règlement au bureau de la municipalité ainsi que sur le site internet;
- Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Islet, ce 4 juillet 2023.

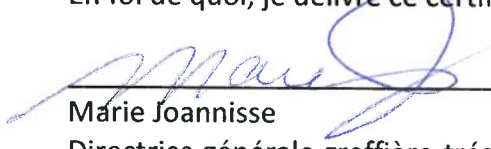


Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, à L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi ce 4 juillet 2023.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,



Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière